

**RÈGLEMENT #462-11**  
**CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS**  
**SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DES MASKOUTAINS**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié à la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;

ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU le règlement numéro 95 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil municipal de modifier une disposition du règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 6 septembre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Giard et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit:

**1. LA DÉFINITION DE L'EXPRESSION « RÉSIDENCE ISOLÉE » EST MODIFIÉE DE LA FAÇON SUIVANTE :**

Par le remplacement de l'expression « tout logement » par « toute habitation unifamiliale ou multifamiliale ».

**2. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Adopté à Saint-Simon ce 4 octobre 2011.**

Signé à Saint-Simon ce \_\_\_\_ème jour d'octobre 2011.

---

Normand Corbeil, Maire

---

France Desjardins, GMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le :	6 septembre 2011
Adoption du règlement :	4 octobre 2011
Avis de l'entrée en vigueur :	5 octobre 2011
Entrée en vigueur :	5 octobre 2011